Saint Pierre EN FAUCIGNY — Au carrefour de la ville et de la nature

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
présents	18
votants	23

OBJET :

N°DCM2023-46

SYANE : programme 2018 – Rénovation Éclairage Public Prélaz – Delairaz – Décompte définitif

L'an deux mille vingt-trois -----
le vingt-deux juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Eddi ETIENNE, Jean-Claude BESSON, François GONON, Dominique CORNET, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTS : Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Jocelyne BURNIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que par délibération n°DCM2018-45 du 05 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement proposé par le SYANE concernant l'opération « Rénovation Éclairage Public Prélaz – Delairaz » qui consistait à remplacer les ballons fluo.

Le montant global de travaux était estimé à 16.505 € avec une participation financière communale de 9.478 € et des frais généraux s'élevant à 495 €.

Ces travaux étant terminés, le SYANE a fait parvenir à la commune le décompte définitif de l'opération qui se traduit comme suit :

- Montant réel de la dépense TTC : 16.057,46 €
- Participation du SYANE : 5.873.42 €
- Participation de la commune : 10.184,04 €
- Contribution de la commune au budget de fonctionnement : 481,72 €

Il apparait que le montant de la participation de la commune est plus élevé que le montant prévu initialement, suite à la réalisation de travaux supplémentaires (+706,04 €).

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 29/06/2023

Publié le : 29/06/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de SAINT-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion par 22 voix « Pour » et 1 abstention :

- Approuve le décompte définitif joint à la présente délibération réalisé par le SYANE ;
- S'engager à verser au SYANE sur ses fonds propres sa participation financière résiduelle, soit :
  . 2.602,04 € au titre des travaux ;
  . 85,72 € au titre de la contribution au budget de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Jocelyne BURNIER